

**RAPPORT N° 03/4-59
au Conseil Municipal**

OBJET

**RHI DE PAVADE (Bellepierre)
CRAC 2002 DE PRE-CLOTURE**

Le dossier de réalisation de la RHI de Pavadé (Bellepierre), le programme des travaux, ainsi que le bilan financier prévisionnel y afférent, ont été approuvés par Délibération n° 92/4-02 du 12 septembre 1992.

Sa mise en œuvre a été confiée à la SIDR par le biais d'une Convention de Concession d'Aménagement signée le 8 février 1993, amendée par Avenants successifs du 28 septembre 1993 et 18 novembre 1997.

Par Avenant n° 3 du 4 octobre 2000, la Convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2001, puis jusqu'au 31 décembre 2003 par Avenant n° 4 du 11 février 2002.

Le programme initial de la RHI prévoyait :

- l'acquisition d'environ 6 ha de terrains bidonvillés ;
- la réalisation et le renforcement des équipements primaires et secondaires ;
- le relogement définitif d'environ 180 familles ;
- la réalisation de 368 logements, dont 268 sociaux.

Le dispositif de RHI a permis de reloger de façon définitive 184 familles et de construire :

- 251 LLS,
- 17 logements d'urgence (Fondation Abbé Pierre),
- 100 logements dans le secteur libre,

soit 368 logements au total.

Aujourd'hui, les travaux d'aménagement sont en cours d'achèvement : le sentier en berges des Opales et la passerelle ont été livrés au premier trimestre 2003.

La SIDR nous présente un Compte Rendu Annuel au Concédant de pré-clôture comprenant :

RAPPORT N° 03/4-59

- le journal des écritures comptables au 31 décembre 2002 qui tient compte des dépenses et des recettes constatées depuis le lancement de l'opération ;
- le bilan financier mis à jour, détaillant notamment :
 - o les participations de la Commune depuis le début de l'opération,
 - o le régime de TVA à la charge de la Commune.

1 Le bilan révisé (prévisionnel 2003)

Le bilan financier a sensiblement diminué, passant de 8 626 217 euros HT au 31 décembre 2000 à 8 384 180 euros HT au CRAC de pré-clôture (hors MOUS).

La participation communale au déficit de l'opération a également diminué. Cette diminution est due à la suppression des provisions, au recalage des dépenses prévisionnelles (- 242 038 euros), et à la diminution de la TVA sur le poste «charges foncières» (+ 42 953 euros).

Participation de la Commune HT	CRAC 2000	Bilan révisé au 31 décembre 2002	Evolution
	2 279 081 euros	2 079 998 euros	- 199 083 euros

2 Synthèse des participations de la Commune

Participations de la Commune	CRAC 2000		CRAC de pré-clôture 2002	
	HT	TTC	HT	TTC
RHI	1 868 304	2 084 817	1 669 220	1 813 931
FRAFU	410 778	548 611	410 778	445 694
MOUS	32 777	32 777	32 777	32 777
TOTAL	2 311 859	2 666 205	2 112 775	2 292 402

Participation globale de la Commune à l'opération : 2 292 402 euros TTC.

Dans le cadre de sa participation, la Commune a déjà effectué le versement d'un montant de 2 257 486 euros TTC.

L'opérateur dans le bilan prévisionnel 2003, a provisionné le différentiel de la participation de la Commune, afin de faire face à des travaux imprévus et aux rétrocessions de parcelles.

RAPPORT N° 03/4-59

La participation à verser par la Commune au titre de la pré-clôture, déduction faite des participations déjà versées, se décompose donc de la manière suivante :

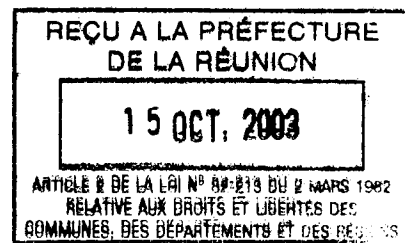
- | | |
|---|---------------|
| - participation de la Commune / RHI | 0 euro, |
| - participation de la Commune / FRAFU | 32 181 euros, |
| - participation de la Commune / TVA FRAFU | 2 736 euros, |

soit un montant total de participation de pré-clôture de 34 917 euros.

Je vous demande d'approuver le CRAC 2002 de pré-clôture de l'opération RHI de Pavadé*.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



* NB Dossier consultable près la Direction du Développement Social Urbain et de l'Habitat (Hôtel de Ville / 1er étage / ascenseur Est), aux jours et heures ouvrables de l'administration.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/4-59
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

RHI DE PAVADE (Bellepierre)
CRAC 2002 DE PRE-CLOTURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-59 présenté par le Maire, au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le CRAC de pré-clôture de l'opération de RHI de Pavadé (Bellepierre) arrêté au 31 décembre 2002.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

